

## **ARTICLE 6**

### **Décision de la CNA concernant un jet du but non valable des 28 ET 29 Janvier 2017 à MARSEILLE**

Après un jet de but non valable, l'équipe adverse pose le but à la main.

Interdiction de le pousser avec les pieds sous peine de sanctions après avertissement verbal.

Cette équipe doit, obligatoirement, mettre le but dans des conditions réglementaires de jeu.

Il doit être déposé à 2,00 m d'un cercle ou d'un autre but.

Si un but posé n'est pas dans des conditions réglementaires, l'arbitre appelé demande à l'équipe qui l'a posé de le mettre dans des conditions réglementaires. Il ne revient pas à l'équipe qui l'a lancé .

Une fois le but posé, c'est à l'équipe qui avait perdu le lancer de jouer. Dès lors qu'une première boule est jouée, l'équipe qui l'a posé n'a plus le droit de contester cette nouvelle position, même si le but marqué ou non est déplacé.

Annexe approuvée par la CNA les 28 et 29 janvier 2017

**Décision de la CNA concernant un jet du but non valable  
28 et 29 janvier 2017 à MARSEILLE**